



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC8-8-158

OBJET : CONVENTION DE COLLECTE DES PNEUMATIQUES USAGÉS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPA LAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	: M. RATIO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	M. ZANIN Daniel
:		Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
:		Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
-------------------	---	--------------------------------

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC8-8-158

OBJET : CONVENTION DE COLLECTE DES PNEUMATIQUES USAGÉS

Le Bureau Communautaire du 22 juillet 2024 a approuvé le règlement intérieur des déchèteries. Dans ce règlement, la liste des déchets acceptés a été mise à jour avec notamment la possibilité pour les usagers de pouvoir déposer des pneus en bon état à raison de 8 pneus par an et par foyer.

Aujourd'hui, la société SOREGOM de Damazan nous propose une collecte gratuite des pneus de véhicules légers des particuliers uniquement, et en bon état (non souillés).

Cette collecte gratuite est encadrée et financée par l'éco-organisme France Recyclage Pneumatiques.

La Commission environnement s'est réunie le 2 décembre 2024 et a donné un avis favorable.

Le Président propose donc de l'autoriser ou son représentant à signer la convention de collecte avec SOREGOM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de collecte avec SOREGOM.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

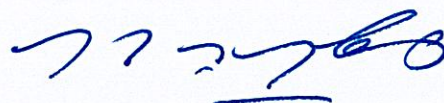
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **30 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

30 DEC. 2024

AR Préfecture

CONVENTION DE COLLECTE DES PNEUMATIQUES USAGES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241220-2024CC8_8_158-DE

Numéro d'acte : 2024CC8_8_158

Date de décision : 20/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2024CC8-8-158-CONVENTION DE COLLECTE DES PNEUMATIQUES USAGES.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2024CC8-8-158 Convention pneu soregom 2024.PDF

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 30/12/2024 14:45:02

Date de réception de l'AR : 30/12/2024 14:45:31